

Conditions Générales de Vente

PRÉAMBULE

PIERRE CHAMBE CONSEIL, SARL immatriculée au RCS de Paris 495376733, dont le siège social est situé 47, rue Berger 75001 PARIS (ci-après « PIERRE CHAMBE CONSEIL ») organise et dispense des formations professionnelles et des actions de conseil. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Ile-de-France sous le n° 11 75 41917 75 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de PIERRE CHAMBE CONSEIL, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que PIERRE CHAMBE CONSEIL ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

TOUTE INSCRIPTION A UNE SESSION DE FORMATION ET TOUT ACHAT D'UNE PRESTATION VALENT ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

1 - INSCRIPTION

Le Client dispose de la possibilité d'effectuer une inscription à une session de formation ou à une prestation par téléphone au 06 11 776 777, par courrier électronique à l'adresse conseil@pierrechambe.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : PIERRE CHAMBE CONSEIL - 47, rue Berger 75001 PARIS, ou par tout autre canal indiqué sur le ou les sites de PIERRE CHAMBE CONSEIL.

L'inscription est prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ; l'inscription est définitive à réception de la convention de formation professionnelle ou de prestation signée et portant cachet commercial.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Sous réserve des accords ou conditions spécifiques avec les OPCA financeurs, les remplacements de participants sont admis au plus tard 15 jours calendaires avant le premier jour de la formation, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit PIERRE CHAMBE CONSEIL et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants.

Le Client dispose de la faculté d'annuler une inscription, sous réserve d'en informer PIERRE CHAMBE CONSEIL par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse conseil@pierrechambe.com.

Les frais d'annulation sont dus à PIERRE CHAMBE CONSEIL par le Client, selon les conditions suivantes (en jours calendaires et au prorata des sessions déjà effectuées) :

- Annulation au moins 30 jours avant la prestation : pas de frais d'annulation ;
- Annulation entre le 30^{ème} et le 15^{ème} jour avant la prestation : 50 % du montant de la formation hors taxe ;
- Annulation entre le 14^{ème} et le 7^{ème} jour avant la prestation : 75 % du montant de la formation hors taxe ;
- Annulation moins de 7 jours avant la prestation : 100 % du montant de la formation hors taxe.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Si une session de formation est prise en charge par un OPCA, toute somme convenue entre PIERRE CHAMBE CONSEIL et le Client qui ne serait en définitive pas prise en charge par l'OPCA, sera à la charge du Client. Ce sera en particulier le cas si une partie de l'effectif inscrit ne participe pas à la session de formation à laquelle elle est inscrite, ou en cas d'annulation de la participation d'une partie de cet effectif. Les frais d'annulation ci-dessus seront dus, à proportion de l'effectif concerné par rapport à l'effectif total inscrit.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Les tarifs comprennent la prestation, la documentation remise pendant la prestation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Les petits-déjeuners et les pauses-café sont offerts ; les déjeuners sont à la charge des participants.

Le règlement du prix de la prestation s'effectue soit par chèque à l'ordre de PIERRE CHAMBE CONSEIL, soit par virement bancaire à notre banque CREDIT MUTUEL libellé au nom de PIERRE CHAMBE CONSEIL, sur le compte IBAN :

DOMICILIATION BANCAIRE :	
IBAN : FR76 1027 8073 3800 0205 0220 123	BIC : CMCIFR2A

Sauf accord contraire prévu expressément dans la convention, le règlement intégral devra intervenir avant le début de la prestation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de prise en charge effectuée par un OPCA, l'accord de prise en charge par l'OPCA doit parvenir à PIERRE CHAMBE CONSEIL avant le 1er jour de la formation. Si PIERRE CHAMBE CONSEIL n'a pas réceptionné l'accord de financement, le client est facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure, des pénalités égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de PIERRE CHAMBE CONSEIL ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré PIERRE CHAMBE CONSEIL pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que PIERRE CHAMBE CONSEIL ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE PIERRE CHAMBE CONSEIL

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions à une session, PIERRE CHAMBE CONSEIL pourra soit annuler la session de la formation, soit la reporter dans les 90 jours de la date initialement prévue. En cas de report de date, PIERRE CHAMBE CONSEIL consultera le Client sur les dates ayant sa préférence et le bénéficiaire pourra résilier sans frais la convention dans les 15 jours de la réception de l'information relative à la date retenue.

PIERRE CHAMBE CONSEIL se réserve en outre le droit de reporter la formation ou la prestation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

PIERRE CHAMBE CONSEIL se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Client ou de son préposé :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription
- d'appliquer son règlement intérieur et de sanctionner en conséquence tout participant qui ne l'aurait pas respecté.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations PIERRE CHAMBE CONSEIL ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de PIERRE CHAMBE CONSEIL ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées sont uniquement utilisées pour le traitement des inscriptions et sont destinées uniquement aux services de PIERRE CHAMBE

CONSEIL. Le Client peut exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ses droits d'accès, de rectification et d'opposition en s'adressant à : PIERRE CHAMBE CONSEIL, 47, rue Berger 75001 Paris ou par téléphone au 06 11 776 777 ou par e-mail à conseil@pierrechambe.com.

8 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, une solution amiable sera recherchée par voie de médiation par un médiateur inscrit sur la liste d'une chambre professionnelle de médiateurs. Et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de PARIS sera seul compétent